



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
Logement

*Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des
paysages*

*Sous-direction de la qualité et d développement
durable dans la construction*

*Bureau de la qualité technique et de la
réglementation technique de la construction*

Objet : Validation d'un logiciel intégrant la méthode de calcul 3CL-DPE 2021

Attestation

Considérant l'arrêté du 31 mars 2021, précisant que tout diagnostic de performance énergétique (DPE) élaboré avec la méthode de calcul 3CL-DPE 2021 doit l'être avec un logiciel validé, le logiciel

PLÉIADES

de la société

IZUBA

a été

validé selon les modalités présentées sur le site RT-RE bâtiment

À Paris, le 31/03/2022